

Les évènements récents en Iran à l'épreuve de la guerre hybride et de la recomposition géopolitique régionale

Analyse critique du récit dominant et des stratégies de déstabilisation étatique

Par Elie HATEM

*Avocat au Barreau de Paris et
près de la Cour Pénale Internationale
Docteur en Droit*

Les évènements récents en Iran ont été largement interprétés, dans l'espace médiatique occidental, à travers un récit binaire opposant un « peuple » à un « régime autoritaire ». Cette lecture est analytiquement insuffisante. En mobilisant les concepts de sanctions économiques, de guerre hybride, d'ingérence indirecte et de fragmentation étatique, il convient de faire une analyse systémique de la crise iranienne, replacée dans une séquence régionale marquée par la confrontation Iran–États-Unis–Israël et par la recomposition d'un ordre international multipolaire, en examinant successivement les causes socio-économiques des mobilisations, leur mutation partielle en violence organisée, le rôle des réseaux sociaux, les précédents syrien et irakien, ainsi que les scénarios de changement de régime, notamment monarchiques.

En effet, les crises politiques du Proche et du Moyen-Orient sont fréquemment appréhendées, dans les médias occidentaux, à travers des récits simplificateurs fondés sur une opposition morale entre un « peuple » aspirant à la liberté et un « régime » présenté comme intrinsèquement illégitime. Ce schéma tend à décontextualiser les évènements, à minimiser le rôle des contraintes structurelles — en particulier les sanctions économiques — et à occulter les stratégies d'ingérence indirecte.

Les évènements récents en Iran exigent, au contraire, une lecture systémique : ils combinent tensions socio-économiques, conflictualité sécuritaire, dimension informationnelle et recompositions régionales. Pour mieux comprendre cet enjeu, il convient de rappeler l'ancrage socio-économique du phénomène observé récemment, la mutation vers l'émeute et la violence organisée avec le rôle des réseaux sociaux, la guerre hybride menée par Israël et les Etats-Unis au Moyen – Orient avec pour objectif la fragmentation de cette région du monde en poussant les séparatismes, les limites des scénarios monarchistes avec l'instrumentalisation de l'un des prétendants au trône d'Iran.

I- Les manifestations en Iran : réalité sociale et causes structurelles :

Cette première partie vise à établir le socle empirique minimal sans lequel toute discussion géopolitique devient spéculative. Il s'agit, d'une part, de rappeler la temporalité longue des mobilisations et leur ancrage dans des revendications largement socio-économiques ; d'autre part, de montrer que ces revendications ne sont pas intelligibles sans intégrer une variable structurante : le régime de sanctions et ses effets sur l'économie réelle. Il convient donc de distinguer ce qui relève de la dynamique sociale interne et ce qui relève des contraintes externes aggravantes.

1°) Une conflictualité sociale inscrite dans la durée :

Les manifestations observées en Iran sont réelles et ne sauraient être niées. Toutefois, elles s'inscrivent dans une conflictualité sociale de long terme, marquée par des mobilisations récurrentes depuis plusieurs années. Leur moteur principal est socio-économique : inflation persistante, dévaluation du rial, érosion du pouvoir d'achat et difficultés accrues dans la vie quotidienne.

2°) Le poids déterminant des sanctions économiques :

Ces difficultés ne peuvent être dissociées du régime de sanctions américaines et européennes, renforcé depuis le retrait unilatéral des États-Unis de l'accord sur le nucléaire iranien en 2018. La littérature académique montre que les sanctions tendent à fragiliser les sociétés civiles bien plus qu'à produire des transitions politiques ; elles aggravent la polarisation sociale tout en raréfiant les marges de compromis. Dans le cas iranien, elles constituent un facteur majeur d'intensification des tensions, sans offrir d'issue politique crédible.

Transition. Une fois établi l'ancrage socio-économique, il faut expliquer pourquoi et comment certaines séquences protestataires cessent d'être de l'ordre de la contestation pour devenir de l'ordre de la crise sécuritaire.

II- De la contestation sociale à l'émeute : mutation qualitative de la violence :

Au cours des récents évènements, il a été observé une transformation partielle des mobilisations sociales en épisodes de violence organisée. Pour éviter le double écueil consistant soit à nier la réalité sociale des manifestations, soit à minimiser la violence, il convient donc de distinguer deux niveaux : la logique d'infiltration et de détournement des rassemblements mais aussi la logique du chaos par des dispositifs plus sophistiqués (tireurs embusqués, escalade ciblée), qui relèvent davantage d'une grammaire insurrectionnelle que d'une protestation spontanée.

1°) Infiltration et détournement des mobilisations :

Si la contestation sociale constitue le point de départ, plusieurs épisodes récents ont marqué une mutation qualitative du phénomène. Des groupes organisés ont infiltré certaines manifestations, transformant une colère sociale légitime en émeutes violentes. Des attaques ciblées contre les forces de l'ordre ont été signalées, parfois avec des moyens lourds, causant des morts parmi celles-ci.

2°) Francs-tireurs et logique du chaos :

Plus préoccupant encore, des témoignages ont évoqué la présence de tireurs embusqués visant indistinctement forces de sécurité et manifestants. Ce type de dispositif vise à créer un climat de peur, à provoquer des morts "des deux côtés", et à rendre la désescalade politiquement impossible. Dans les conflits contemporains, de tels procédés sont associés à des stratégies de polarisation accélérée. Pour le comprendre, il convient d'analyser l'infrastructure

contemporaine qui rend ces basculements plus rapides : la médiation numérique et les réseaux sociaux, qui articulent coordination, mobilisation, et opérations psychologiques.

III- Réseaux sociaux, ingérences extérieures et guerre hybride :

Ces évènements présentent une dimension informationnelle et organisationnelle. Il convient donc de distinguer, dans notre analyse, d'une part, les signaux politiques extérieurs susceptibles d'encourager une dynamique insurrectionnelle et, d'autre part, l'usage des réseaux sociaux comme infrastructure opérationnelle, qui permet d'envisager l'hypothèse d'une « cinquième colonne » coordonnée. Ceci nous permet de comprendre les décisions étatiques (restriction d'Internet) comme réponse à une menace de coordination, et non uniquement comme une mesure de censure d'images.

Dans le contexte de ces manifestations ou mouvement populaires, les déclarations publiques de responsables américains, notamment celles du président Donald Trump appelant à poursuivre la révolte, ont été perçues comme un signal politique incitatif. Dans les crises contemporaines, de tels appels publics participent à la construction d'une légitimité externe et peuvent renforcer la détermination de groupes déjà enclins à l'escalade.

Par ailleurs, les réseaux sociaux jouent aujourd'hui un rôle central dans les stratégies de guerre hybride : coordination rapide d'actions, circulation de consignes, amplification émotionnelle, désinformation. La restriction temporaire d'Internet décidée par les autorités iraniennes peut être interprétée comme une mesure visant à désorganiser une chaîne de coordination insurrectionnelle rendue possible par l'espace numérique. Cette mesure n'est pas nécessairement orientée vers l'effacement des images — les journalistes internationaux étant présents — mais vers l'affaiblissement d'une architecture de commandement "en ligne". Elle se distingue, en nature, des dispositifs européens visant à bloquer des médias étrangers (notamment russes), qui relèvent davantage d'un contrôle de l'offre informationnelle.

Pour apprécier la plausibilité de ces mécanismes, il convient de les comparer à des précédents régionaux où des mobilisations ont basculé, en peu de temps, vers des conflits militarisés.

D'abord, il y a le précédent syrien où la protestation avait en réalité pour objectif la déstabilisation du pays, l'effondrement étatique et la provocation d'une dislocation du issus social, la Syrie étant une mosaïque de communautés. Le cas syrien sert ici d'archétype de la transformation d'une contestation en conflit prolongé. Deux sous-axes s'imposent : l'analyse de la Syrie comme laboratoire de militarisation rapide et la logique de répétition observée en Irak et en Libye, qui renforce l'hypothèse de schémas de déstabilisation récurrents.

En 2011, des revendications initialement réformatrices ont été progressivement capturées par des acteurs armés, accélérant la militarisation du conflit et l'effondrement institutionnel. La Syrie illustre la manière dont une crise sociale peut se transformer en guerre, avec internationalisation et multiplication des acteurs dont une large partie ont été stipendiés par les Etats – Unis, la Turquie et Israël. Cette dynamique a été observée en Irak, en 2003, avec une intervention militaire américaine qualifiée d'invasion, fondée sur des motifs fallacieux. Elle a également été observée en Libye en 2011, confirmant cette même dynamique : une intervention ou une pression extérieure, la décomposition de l'appareil d'État, la montée des violences intercommunautaires, la fragmentation du territoire, des exodes massifs.

Ces cas constituent un avertissement analytique : la chute des institutions produit rarement la démocratie, mais souvent un vide stratégique occupé par des acteurs armés. Cette comparaison conduit à réinscrire les évènements provoqués récemment en Iran dans la séquence stratégique la plus proche: la confrontation directe et indirecte entre l'Iran, Israël et les États-Unis.

IV- La confrontation Iran-États-Unis-Israël et le basculement stratégique :

Ces « mouvements sociaux » en Iran sont liés à des tensions interétatiques. C'est ce qui explique le basculement de ces mouvements vers la déstabilisation intérieure comme option stratégique lorsque la confrontation directe n'a pas pu atteindre ses objectifs.

La séquence de juin dernier, décrite comme une guerre de douze jours, a constitué un choc régional : des frappes israéliennes puis américaines, des ripostes iraniennes par missiles balistiques, des dégâts et une panique à Tel Aviv. Au-delà des destructions, l'enjeu réside dans les effets politiques : un durcissement des postures et la recherche de nouvelles formes de pression. Ainsi, lorsque la confrontation directe a échoué à produire un résultat décisif, Israël et les Etats – Unis ont eu recours à des moyens indirects : pression économique, opérations clandestines, activation de fractures internes, guerre informationnelle. Les mobilisations deviennent alors un terrain où se superposent revendications sociales réelles et tentatives d'exploitation stratégique. Cette tension n'est pas purement militaire : elle s'explique aussi par la place que l'Iran occupe dans l'architecture régionale, en particulier en Syrie.

En effet, il ne faut pas perdre de vue que l'Iran est une acteur régional et une cible stratégique pour Israël et son allié américain. C'est l'Iran qui a soutenu le maintien des institutions étatiques en Syrie et qui a combattu Daech et le Front Al-Nosra, bras armés des Etats – Unis et d'Israël.

L'Iran était intervenu en Syrie à la demande des autorités syriennes, contribuant à préserver les structures de l'État. Ce rôle, conjugué à celui de la Russie, a empêché un effondrement total et a consolidé l'influence iranienne au Levant. L'Iran et la Russie ont combattu Daech et le Front Al-Nosra, organisations responsables d'attentats internationaux. Dans le débat public, l'existence de soins prodigues en Israël à des combattants syriens, y compris issus de groupes rebelles, alimente une controverse sur les lignes réelles du contre-terrorisme régional. Aussi, il convient de souligner que Daech (ou l'organisation dite « L'Etat islamique ») n'a, à aucun moment, réagi par un communiqué ou une déclaration pour condamner les massacres à Gaza (considérés par la Cour Internationale de Justice comme un risque génocidaire). Pourtant, la large majorité des habitants de Gaza sont musulmans, de confession sunnite. Paradoxalement, cette organisation terroriste a commis un attentat à Kerman, dans le sud de l'Iran, le 3 janvier 2024 lors d'une cérémonie commémorant l'assassinat du général Qassem Soleimani. Ce dernier s'est illustré en dirigeant les forces iraniennes intervenues en Syrie à la demande du gouvernement légal, afin de combattre les groupes djihadistes du Front Al-Nosra et de Daech, communément désignés comme des mouvements takfiristes. Par ailleurs, le 22 mars de la même année, cette même organisation, l'État islamique, a perpétré un attentat au Crocus City Hall, dans la banlieue de Moscou, quelques jours seulement après la visite d'une délégation

de la résistance palestinienne dans la capitale russe, où elle avait été reçue par des responsables du ministère russe des Affaires étrangères.

La Syrie post-2024 constitue, dans cette perspective, un cas d'école : elle montre comment des acteurs autrefois désignés comme terroristes peuvent être réintégrés dans des dispositifs de pouvoir, avec des effets territoriaux immédiats, du moment où ils font allégeance aux Etats – Unis et à Israël publiquement.

La recomposition syrienne en est le révélateur.

Figure centrale de l'univers jihadiste syrien, ancien numéro 2 de l'organisation de l'Etat islamique (Daech) puis fondateur du Front Al-Nosra (branche syrienne d'Al-Qaida), Ahmad al-Sharaa, alias Abou Mohammed al-Jolani, maintenait de très bons rapports avec l'ancien Chef d'état major de l'armée israélienne, Moshé Ya'alon, qui avait occupé des postes clés dans les domaines de la sécurité, de la défense et du pouvoir exécutif en Israël. Officiellement, les États-Unis avaient lancé au sujet d'Abou Mohammed Al-Jolani une récompense annoncée de 10 millions de dollars.

La rapidité de sa normalisation diplomatique après décembre 2024, date à laquelle la Turquie et Israël ont propulsé Al-Jolani au pouvoir souligne la plasticité des catégories politiques en contexte de recomposition régionale.

En effet, le renversement de l'État syrien a été accompagné d'une neutralisation militaire par des bombardements israéliens massifs des casernes et des positions de l'armée syrienne pour l'aider à renverser le gouvernement syrien. Depuis le 8 décembre 2024, l'armée israélienne a procédé à une opération d'incursion en Syrie en se rapprochant à environ 20 km de Damas, sans opposition notable du nouveau pouvoir. L'affirmation selon laquelle Benjamin Netanyahu aurait rendu visite à des combattants d'Al-Nosra soignés à Tel-Aviv est ici considérée comme un élément du discours politique de l'époque, hautement polémique, mais symptomatique du brouillage des lignes.

Cette recomposition syrienne est interprétée comme un moment d'une stratégie plus large : l'affaiblissement durable des États par fragmentation confessionnelle et ethnique, souvent associée, dans certains discours, à l'idée de « Grand Israël » et à une réorganisation du Proche-Orient. Les Etats – Unis et Israël procèdent désormais à la fragmentation du Proche et du Moyen – Orient comme modalité d'effacement des institutions étatiques. La dimension juridico-internationale (CIJ, CPI) dans la séquence Gaza, qui nourrit la polarisation régionale et la perception d'un soutien occidental asymétrique.

En effet, le projet politique américano-israélien vise à effriter le Proche et le Moyen-Orient en entités confessionnelles et/ou ethniques vouées à s'affronter, mettant fin aux institutions étatiques actuelles. Cette architecture sert une logique de domination : des États fragmentés deviennent dépendants, ingouvernables sans tutelle, et incapables de constituer des pôles de puissance autonomes.

A ce sujet, il convient de rappeler qu'après le 7 octobre 2023, la Cour Internationale de Justice a évoqué un risque de génocide dans le cadre de mesures conservatoires, tandis que la Cour pénale internationale a engagé des procédures visant des dirigeants israéliens pour crimes de

guerre et crimes contre l'humanité. Ces éléments, conjugués au soutien américain à Israël, nourrissent une perception régionale d'impunité, et renforcent les tensions autour de l'ordre international fondé sur des règles.

Cette logique de fragmentation ne reste pas cantonnée au Levant : elle se prolonge par l'activation de revendications séparatistes et par la multiplication d'entités politiques faibles, ce qui affecte directement l'Iran et inquiète plusieurs puissances. Dans cet ordre d'idées, il convient d'observer que les revendications séparatistes (kurdes, arabes du Khuzestan/Ahwaz, baloutches, azéries) apparaissent comme un facteur de vulnérabilité en Iran. La chute ou l'effritement de l'État iranien ne déboucherait pas mécaniquement sur une transition ordonnée, mais pourrait ouvrir la voie à un morcellement durable.

Cette dynamique inquiète l'Arabie saoudite, déjà confrontée aux tensions liées au Yémen du Sud et à des rivalités avec les Émirats arabes unis, ainsi qu'au risque de contagion vers le Bahreïn. La reconnaissance du Somaliland par Israël est interprétée comme une manifestation supplémentaire d'une politique de multiplication d'entités, visant à diviser davantage pour mieux contrôler l'ensemble régional. Dans ce contexte, les pays des BRICS, en particulier la Russie et la Chine, ont intérêt à empêcher une déstabilisation durable de l'Iran, pivot d'un ordre multipolaire.

Dans ces scénarios de changement politique, la tentation monarchiste apparaît dans le débat public. Il convient d'en examiner la plausibilité et les limites, tant sur le plan symbolique que sur le plan historique. Le petit fils de Reza Khan (Pahlavi) a été présenté comme une alternative pour sauver l'Iran. Toutefois, l'affichage de proximités avec Israël en période de confrontation directe avec l'Iran pose un problème de crédibilité nationale majeur : l'analogie avec un prétendant au trône posant sous le drapeau d'un adversaire bombardant son pays illustre le coût politique d'un tel positionnement. Il faut rappeler que la dynastie Pahlavi est issue du coup d'État de 1921, lorsque Reza Khan renversa l'ordre Qajar, dans un contexte où l'influence britannique était fréquemment discutée par l'historiographie. En 1941, Reza Shah abdiqua sous pression alliée au profit de son fils.

Cette généalogie fragilise l'idée d'une continuité nationale incontestable et nourrit, en Iran même, des contestations de légitimité.

L'analyse des évènements récents en Iran invite à rompre avec une lecture exclusivement morale et immédiate de la crise. Présenter les mobilisations iraniennes comme l'expression univoque d'un peuple affrontant un régime, sans intégrer la structure des sanctions, la violence organisée, la dimension informationnelle et le contexte régional, revient à substituer un récit à une analyse.

Plusieurs résultats majeurs se dégagent.

1°) La crise iranienne est indissociable de ses déterminants économiques. La sanction économique, présentée comme un outil de "pression politique", agit surtout comme un facteur de fragilisation sociale : elle intensifie l'inflation, accélère la dévaluation, réduit les marges budgétaires et pèse directement sur les populations. Dans la littérature, ces effets sont connus :

les sanctions produisent rarement des transitions démocratiques ordonnées ; elles tendent plutôt à polariser la société et à accroître l'incertitude, conditions favorables à l'instabilité.

2°) La mutation partielle d'une contestation sociale en épisodes de violence organisée correspond à une grammaire contemporaine de conflictualité. L'infiltration, l'attaque ciblée des forces de l'ordre, la circulation de consignes, et, dans certains récits, l'apparition de tireurs embusqués visant indistinctement manifestants et forces de sécurité, renvoient à une logique de chaos : rendre l'ordre public ingouvernable, pousser à la radicalisation, produire des morts “des deux côtés”, et empêcher toute négociation. La conséquence politique est connue : dans un contexte ainsi polarisé, chaque camp n'a plus d'intérêt à reculer, et l'escalade devient la seule trajectoire.

3°) La dimension numérique ne peut plus être traitée comme un simple décor. Les réseaux sociaux constituent aujourd'hui une infrastructure de coordination et de mobilisation qui permet à des acteurs minoritaires mais organisés de peser de manière disproportionnée. Les restrictions temporaires d'Internet doivent être analysées comme une réponse à une architecture de commandement “en ligne”, et non comme une mesure uniquement tournée vers la maîtrise de l'image — d'autant que la présence de journalistes internationaux réduit la pertinence de l'hypothèse d'une simple dissimulation. Cette distinction est essentielle : elle différencie une mesure de neutralisation opérationnelle d'une mesure de censure de contenus.

4°) L'inscription de la crise iranienne dans la séquence Iran–États-Unis–Israël change radicalement la lecture des événements. Les tensions militaires récentes, les affrontements, et la perception d'un échec relatif de la confrontation directe peuvent rendre plus attrayantes des stratégies indirectes : encouragements politiques, amplification informationnelle, activation de fractures internes. Dans ce cadre, les prises de position publiques de responsables américains appelant à la poursuite de la révolte s'insèrent dans une logique de pression politique et de légitimation externe.

5°) Le précédent syrien constitue une alerte comparative. La Syrie illustre la manière dont une contestation peut être capturée et militarisée, conduisant à l'effondrement de l'État, à la fragmentation, à l'exode et à la guerre prolongée. Le cas syrien post-2024 renforce cette alerte : la normalisation rapide d'al-Jolani, figure issue de l'univers jihadiste, et l'évolution territoriale marquée par la proximité des forces israéliennes avec Damas, témoignent d'une recomposition stratégique qui relativise les catégories officielles de “terrorisme” et “lutte antiterroriste”. Dans une telle séquence, la question n'est plus seulement celle des intentions proclamées, mais celle des effets institutionnels : désintégration de l'État, reconfiguration territoriale, et installation d'un ordre régional façonné par les rapports de force.

6°) La thèse de la fragmentation régionale agit comme fil directeur. La multiplication d'entités confessionnelles ou ethniques rivales est un mécanisme efficace pour neutraliser durablement des États : elle transforme les frontières en zones grises, rend la souveraineté coûteuse, et installe une conflictualité permanente. Les revendications séparatistes observées en Iran s'inscrivent dans ce type de dynamique et posent un risque majeur : non pas une transition politique ordonnée, mais un morcellement territorial. Cette perspective inquiète au-delà de l'Iran. L'Arabie saoudite redoute des contagions, notamment à partir du Yémen et de ses propres vulnérabilités internes, avec extension possible au Bahreïn. La reconnaissance du

Somaliland par Israël est interprétée comme un signal supplémentaire de la multiplication d'entités politiques faibles dans des zones déjà instables.

7°) L'enjeu est mondial. L'Iran ne constitue pas seulement un acteur régional ; il est également un pivot dans une architecture multipolaire émergente associant la Russie, la Chine, le Pakistan, l'Inde et des ensembles comme les BRICS. Dans une logique de rivalité systémique, la déstabilisation de l'Iran fragiliserait un noeud important de l'équilibre multipolaire. C'est pourquoi plusieurs acteurs, y compris ceux qui entretiennent avec Téhéran des relations complexes, ont intérêt à éviter un effondrement. La crise iranienne devient alors un test de la capacité des puissances non occidentales à protéger leurs partenaires stratégiques contre des dynamiques de déstabilisation.

8°) Les scénarios de sortie doivent être évalués sans illusion. L'hypothèse monarchiste apparaît faiblement plausible : elle se heurte à un problème de crédibilité nationale et à une contestation historique de légitimité. Dans un contexte de conflit, le coût symbolique d'un alignement perçu comme extérieur devient politiquement prohibitif. Plus largement, l'expérience historique de la région suggère que les changements de régime conçus depuis l'extérieur, ou adossés à des coalitions externes, débouchent rarement sur la stabilité.

Enfin, cette crise pose une question aux États européens, et notamment à la France. La marginalisation progressive de la France en Syrie puis au Liban, malgré des liens historiques anciens, souligne les conséquences d'une politique étrangère insuffisamment autonome. Face à une région où les rapports de force dominent, une posture fondée sur des récits moraux et des alignements automatiques réduit la capacité d'influence. À l'inverse, une diplomatie d'équilibre, attentive aux effets institutionnels de la fragmentation et aux conséquences humaines de l'effondrement des États, pourrait restaurer une marge d'action.

En somme, la crise iranienne illustre un phénomène plus large : la montée des conflits hybrides, l'usage des sanctions comme instrument politique, et la recomposition d'un ordre international où la rivalité se joue autant dans les rues et sur les réseaux sociaux que dans les chancelleries. La principale leçon analytique est la suivante : les récits simplificateurs sont performatifs — ils orientent les décisions — mais ils sont rarement vrais. Or, dans cette région du monde, l'écart entre récit et réel se paie souvent en années de chaos.

Notes

1. Sur les effets structurels des sanctions économiques sur les sociétés civiles, voir Johan Galtung, « On the Effects of International Economic Sanctions », *World Politics*, vol. 19, no 3, 1967, p. 378-416. Galtung démontre que les sanctions tendent à renforcer la polarisation interne plutôt qu'à provoquer des transitions politiques.
2. Concernant l'impact spécifique des sanctions sur l'économie iranienne depuis 2018, voir Kenneth Katzman, *Iran Sanctions*, Congressional Research Service, rapports successifs 2019-2024.
3. L'article 27 de la Constitution de la République islamique d'Iran reconnaît le droit de réunion et de manifestation pacifique, sous réserve qu'elles ne portent pas atteinte aux principes fondamentaux de l'État.
4. Sur la notion de « guerre hybride », voir Frank G. Hoffman, « Hybrid Warfare and Challenges », *Joint Force Quarterly*, no 52, 2009, p. 34-39.
5. Sur l'infiltration de mouvements sociaux par des groupes organisés dans des contextes de forte polarisation, voir Charles Tilly et Sidney Tarrow, *Contentious Politics*, Oxford University Press, 2015.
6. L'usage de tireurs embusqués visant indistinctement forces de sécurité et civils est documenté dans plusieurs conflits de basse intensité, notamment en Syrie et en Libye. Voir Stathis Kalyvas, *The Logic of Violence in Civil War*, Cambridge University Press, 2006.

7. Sur le rôle des réseaux sociaux dans les soulèvements contemporains et leur instrumentalisation stratégique, voir Zeynep Tufekci, *Twitter and Tear Gas*, Yale University Press, 2017.
8. Les déclarations de Donald Trump appelant explicitement à la poursuite de la contestation en Iran sont accessibles dans ses communications publiques de 2019 et 2020 ; voir également Ali Vaez, « *Trump and Iran's Protests* », International Crisis Group, 2019.
9. La distinction entre restriction d'Internet pour des raisons sécuritaires et censure médiatique est discutée dans Monroe Price, *Free Expression, Globalism and the New Strategic Communication*, Cambridge University Press, 2015.
10. Sur la militarisation rapide du conflit syrien à partir de 2011, voir Patrick Cockburn, *The Rise of Islamic State*, Verso, 2015.
11. Sur l'Irak post-2003 et la destruction de l'État comme facteur de chaos durable, voir Charles Tripp, *A History of Iraq*, Cambridge University Press, 2007.
12. L'intervention iranienne en Syrie s'est faite à la demande officielle du gouvernement syrien reconnu par l'ONU ; voir UN Security Council records, 2012-2015.
13. Sur le rôle de l'Iran et de la Russie dans la lutte contre Daech, voir Michael Weiss et Hassan Hassan, *ISIS: Inside the Army of Terror*, Regan Arts, 2015.
14. Plusieurs enquêtes journalistiques ont documenté le traitement de combattants syriens blessés dans des hôpitaux israéliens. Voir Robert Fisk, *The Independent*, articles 2014-2018. Ces faits sont établis, leurs interprétations politiques restant débattues.
15. Ahmad al-Sharaa (Abou Mohammed al-Jolani) fut le fondateur du Front Al-Nosra, branche syrienne d'Al-Qaïda. Voir Charles Lister, *The Syrian Jihad*, Oxford University Press, 2016.
16. La récompense américaine de 10 millions de dollars concernant al-Jolani figure dans les avis du U.S. Department of State, *Rewards for Justice Program*, 2017-2023.
17. La présence militaire israélienne à proximité de Damas après décembre 2024 est rapportée par plusieurs sources régionales et agences internationales ; ces éléments restent évolutifs et font l'objet d'analyses stratégiques contradictoires.
18. Sur la notion de « Grand Israël » comme construction idéologique et géopolitique, voir Avi Shlaim, *The Iron Wall*, Norton, 2014, ainsi que les discours de Benjamin Netanyahu à l'ONU (2011-2023).
19. Cour internationale de justice, *Application of the Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide (South Africa v. Israel)*, Ordonnance du 26 janvier 2024 (mesures conservatoires).
20. Cour pénale internationale, communiqués du Bureau du Procureur, 2024-2025, concernant des enquêtes pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.
21. Sur la fragmentation confessionnelle comme stratégie géopolitique, voir Mahmood Mamdani, *Define and Rule*, Harvard University Press, 2012.
22. La reconnaissance du Somaliland par Israël est analysée comme un précédent stratégique dans plusieurs notes de think tanks africains et moyen-orientaux, 2024-2025.
23. Sur les inquiétudes saoudiennes concernant les séparatismes et le Yémen du Sud, voir Madawi Al-Rasheed, *Muted Modernists*, Oxford University Press, 2015, et rapports récents de l'International Crisis Group.
24. Sur le rôle de l'Iran dans l'architecture multipolaire émergente (BRICS), voir Andrew Hurrell, *On Global Order*, Oxford University Press, 2007.
25. Concernant l'histoire de la dynastie Pahlavi et le coup d'État de 1921, voir Ervand Abrahamian, *Iran Between Two Revolutions*, Princeton University Press, 1982.
26. Sur l'abdication de Reza Shah en 1941 sous pression alliée, voir Abbas Amanat, *Iran: A Modern History*, Yale University Press, 2017.
27. Sur la faible plausibilité sociologique des restaurations monarchiques imposées de l'extérieur, voir Samuel Huntington, *Political Order in Changing Societies*, Yale University Press, 1968.

Bibliographie sélective

- Abrahamian, Ervand. *Iran Between Two Revolutions*. Princeton: Princeton University Press, 1982.
- Amanat, Abbas. *Iran: A Modern History*. New Haven: Yale University Press, 2017.
- Cockburn, Patrick. *The Rise of Islamic State*. London: Verso, 2015.
- Galtung, Johan. “On the Effects of International Economic Sanctions.” *World Politics* 19, no. 3 (1967): 378-416.
- Hoffman, Frank G. “Hybrid Warfare and Challenges.” *Joint Force Quarterly* 52 (2009): 34-39.
- Huntington, Samuel P. *Political Order in Changing Societies*. New Haven: Yale University Press, 1968.
- Kalyvas, Stathis. *The Logic of Violence in Civil War*. Cambridge: Cambridge University Press, 2006.
- Katzman, Kenneth. *Iran Sanctions*. Washington, DC: Congressional Research Service, 2019-2024.
- Lister, Charles. *The Syrian Jihad*. Oxford: Oxford University Press, 2016.

- Mamdani, Mahmood. *Define and Rule*. Cambridge, MA: Harvard University Press, 2012.
- Shlaim, Avi. *The Iron Wall: Israel and the Arab World*. New York: Norton, 2014.
- Tilly, Charles, and Sidney Tarrow. *Contentious Politics*. Oxford: Oxford University Press, 2015.
- Tufekci, Zeynep. *Twitter and Tear Gas*. New Haven: Yale University Press, 2017.
- Weiss, Michael, and Hassan Hassan. *ISIS: Inside the Army of Terror*. New York: Regan Arts, 2015.

Bibliographie (format APA – 7e édition)

- Abrahamian, E. (1982). *Iran between two revolutions*. Princeton University Press.
- Amanat, A. (2017). *Iran: A modern history*. Yale University Press.
- Cockburn, P. (2015). *The rise of Islamic State*. Verso.
- Galtung, J. (1967). On the effects of international economic sanctions. *World Politics*, 19(3), 378-416.
- Hoffman, F. G. (2009). Hybrid warfare and challenges. *Joint Force Quarterly*, 52, 34-39.
- Huntington, S. P. (1968). *Political order in changing societies*. Yale University Press.
- Kalyvas, S. (2006). *The logic of violence in civil war*. Cambridge University Press.
- Katzman, K. (2019-2024). *Iran sanctions*. Congressional Research Service.
- Lister, C. (2016). *The Syrian jihad*. Oxford University Press.
- Mamdani, M. (2012). *Define and rule*. Harvard University Press.
- Shlaim, A. (2014). *The iron wall: Israel and the Arab world*. Norton.
- Tilly, C., & Tarrow, S. (2015). *Contentious politics*. Oxford University Press.
- Tufekci, Z. (2017). *Twitter and tear gas*. Yale University Press.
- Weiss, M., & Hassan, H. (2015). *ISIS: Inside the army of terror*. Regan Arts.